**Amélioration locatives : Amortissement, rapprochements, rapports et fonctions centralisées**

# Description

1. L’amortissement est la mesure de l’usure, de la consommation ou de toute autre perte de valeur d’un bien immobilier, découlant de l’utilisation, du passage du temps ou de l’obsolescence. Cette politique précise les exigences relatives à l’enregistrement et aux rapports sur les rapprochements d’amortissements portant sur les améliorations locatives.
2. L’amortissement est la mesure de l’usure, de la consommation ou de toute autre perte de valeur d’un bien immobilier, qu’elle découle de l’utilisation, du passage du temps ou de l’obsolescence. L’amortissement répartit le coût d’une immobilisation corporelle sur sa durée de vie utile, plutôt que de comptabiliser en charges le coût total d’une immobilisation lors de l’achat ou de l’acquisition. L’amortissement est calculé et enregistré automatiquement dans le système de gestion des actifs. Pour ce faire, il détermine le montant amortissable d’un actif, qui est ensuite imputé au plan comptable correspondant à l’actif où il est inscrit pour la durée de vie utile prédéterminée de la catégorie d’actifs.

# Catégorie d’actifs

1. Une catégorie d’actifs est un groupe d’actifs qui ont les mêmes caractéristiques fonctionnelles, par exemple les améliorations locatives, les véhicules, les meubles et les agencements, etc. (se référer à la section mobilier et matériel des politiques et procédures régissant les programmes et opérations (POPP) pour plus de détails sur les catégories d’actifs).

# Montant amortissable

1. Le montant amortissable est le coût d’un actif, ou un autre montant substitué au coût, moins sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle d’un actif est le montant estimatif qui résulterait de la liquidation de l’actif, déduction faite des coûts estimés de la cession, si l’actif avait déjà atteint l’âge et l’état prévu à la fin de sa durée de vie utile. La durée de vie utile d’un actif est la période au cours de laquelle un actif devrait pouvoir être utilisé par une entité.

# Rapprochement

1. Le rapprochement est un processus comptable utilisé pour comparer deux ensembles d’enregistrements afin de s’assurer que les chiffres concordent et sont exacts. Étant donné que les améliorations locatives seront initiées dans un module Quantum (P-2-P) et finalement enregistrées dans le module des actifs Quantum ainsi que dans le compte du grand livre, il sera nécessaire de rapprocher mensuellement les données et les informations des trois modules dans Quantum. En plus des rapprochements des données comptables, il sera également nécessaire de rapprocher les résultats de l’exercice d’inventaire physique avec les registres portant sur les améliorations locatives.

# Rapports

1. En raison de la nécessité de vérifier l’exactitude des registres par rapprochement et de préparer des informations exactes sur les actifs pour les rapports financiers, divers rapports seront conçus pour aider les utilisateurs à effectuer les rapprochement et examen des registres d’actifs.

# Fonctions centralisées

1. Les fonctions centralisées sont celles qui ne seront exécutées que par le Centre mondial de services partagés (GSSC) et le siège du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à New York par le biais de la Division de la comptabilité, du Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique ou du service des opérations générales et du bureau des services de gestion.

# Amortissement

1. Les améliorations locatives seront amorties par le PNUD sur une période de 10 ans. Après la résiliation du bail par l’une ou l’autre des parties, le droit du PNUD d’utiliser la valeur amortie des améliorations est nul et l’amortissement restant est entièrement absorbé. Il est à noter que les dépenses d’amortissement n’ont pas d’impact sur les ressources. Seul le coût initial de l’amélioration locative fera l’objet d’un contrôle budgétaire et aura donc un impact sur les ressources budgétaires .

# Rapports de rapprochements et fonctions centralisées

1. Se référer à la politique sur le mobilier et le matériel pour voir la liste des rapports et des rapprochements qui peuvent être utiles. Étant donné que les améliorations locatives (LHI) seront presque toujours ajoutées au module des actifs du système Quantum, le GSSC jouera un rôle clé dans l’enregistrement des LHI dans le module des actifs pour le compte des bureaux de pays.

**Responsabilités et reddition des comptes**

# Unités administratives

1. Identifier ce qui est considéré comme des améliorations locatives ; les bureaux individuels sont tenus d'utiliser le projet et les tâches appropriés pour enregistrer les transactions.;
2. Demander au GSSC d’enregistrer l’amélioration locative par le biais de la demande du système de gestion des documents, une fois le projet d’amélioration terminé.

# Centre mondial de services partagés du PNUD

1. GSSC ajoutera/fusionnera les dépenses éligibles du CIP à l'actif et les comptabilisera.;
2. Capitaliser l'actif, une fois que les coûts CIP sont définitifs;
3. Tous les coûts non liés au CIP sont marqués comme des dépenses et déplacés vers le livre non-Cap..

# Service des opérations générales, bureau de recherche de fournisseurs et des opérations, bureau des services de gestion

1. Préparer une note sur les états financiers des LHI ;
2. Examiner les attestations des inventaires physiques semestriels ;
3. Fournir des conseils stratégiques en matière de LHI.

***Avertissement:****Ce document a été traduit de l'anglais vers le français. En cas de divergence entre cette traduction et le document anglais original, le document anglais original prévaudra.*